



Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de
l'Organisation

20 Février 2018

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection pour présider nos travaux, ainsi qu'aux membres de votre Bureau, et vous assurez de la pleine coopération de ma délégation. Mes remerciements vont au Président sortant, M Ruslan Varankov, pour le travail bien accompli durant la session précédente.

Ma délégation fait siennes les déclarations faites au nom du Mouvement des Non-alignés et du Groupe Africain et souhaite ajouter les remarques suivantes à titre national.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc confirme son attachement irréversible aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment celui du respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires internes. Il soutient fermement le rôle central que jouent les Nations Unies en tant qu'organisation universelle chargée de résoudre et de statuer sur les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la promotion des Droits de l'Homme et au développement durable.

Il réaffirme son engagement en faveur d'un multilatéralisme respectueux des règles et principes du droit international dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation légitime et représentative, qui constitue le cadre propice pour la poursuite des efforts collectifs visant à la fondation d'une société internationale basée sur l'égalité et la légalité, jouissant de la paix, de la sécurité, du développement durable et du respect des droits de l'homme.

Il soutient également le rôle primordial joué par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, surtout pour ce qui est de la formulation de recommandations pour le développement progressive du droit international, la réforme des Nations Unies et le règlement pacifique des différends.

Monsieur le Président,

Le règlement pacifique des différends, constitue un des piliers fondamentaux du travail des Nations Unies et de ses principes et objectifs, conformément au Chapitre VI de la Charte, en particulier les moyens énoncés à l'Article 33.

Le Royaume du Maroc soutient fermement tous les efforts destinés à consolider le règlement pacifique des différends, surtout à un moment où les défis à la paix et la sécurité

internationales sont devenus nombreux et interpellent, en conséquence, une action collective pour les surmonter.

La prolifération des conflits et leur prolongation sont faites au détriment du développement et de la quiétude des Etats, d'autant plus qu'elles constituent un terrain fertile pour le développement et l'attraction du terrorisme et des réseaux de trafic d'armes, de drogue, d'êtres humains, des biens culturels etc. C'est pourquoi, l'action de l'ONU et de ses Etats Membres doit être axée sur la prévention des conflits et la recherche d'une solution pacifique à travers le dialogue, l'enquête, la médiation, la réconciliation et toutes les voies et moyens pacifiques de nature à éviter aux Etats les ravages de la guerre.

C'est dans cet esprit, que le Royaume du Maroc, inscrivant sa politique étrangère dans le cadre de la diplomatie préventive, encourage le recours au dialogue et à la négociation en vue de la recherche d'un règlement pacifique des différends. Le dialogue constructif et responsable est indispensable pour parvenir à cette fin.

Monsieur le Président,

Ma délégation réitère qu'elle prête une attention particulière au travail du Comité Spécial, vu son rôle dans l'étude des thématiques relatives à la Charte des Nations Unies. Elle est convaincue de la contribution pertinente que peut ajouter le comité à travers l'examen des questions de nature à renforcer les dispositions de la Charte des Nations Unies. D'où, l'importance de la Déclaration de Manille sur le Règlement Pacifique des Différends Internationaux, adoptée à la faveur des efforts déployés par notre Comité et sur la base d'un texte qu'il a élaboré, et à laquelle plusieurs Etats ont adhéré, dont le Maroc.

Le Comité spécial doit prendre les précautions nécessaires en consultations avec les Etats Membres avant toute inscription à son programme de nouveaux sujets pour s'assurer qu'il s'agit avant tout de sujets pratiques et juridiques et non pour des visées politiques.

Ma délégation est prête à travailler dans un esprit constructif sur les propositions pertinentes qui cadre avec le mandat du Comité. Les propositions doivent être diffusées auprès des Etats Membres dans des délais raisonnables, avant la tenue des travaux du Comité et ce, pour permettre aux délégations de les examiner à temps.

Monsieur le Président,

La réforme de l'ONU doit apporter une valeur ajoutée de nature à améliorer le travail de l'ONU et non pas pour réinventer la roue. La réforme doit être conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du Droit International et procédures en vigueur.

L'empiètement du Conseil de Sécurité sur le mandat de l'Assemblée Générale ou de cette dernière sur celui du Conseil doit être évité pour garantir le respect de la Charte et mieux servir la paix et la sécurité internationales, la promotion des Droits de l'Homme et le développement durable. De même, il faut éviter tout chevauchement ou duplication dans le travail de l'ONU pour avoir l'efficacité nécessaire et la rationalisation adéquate des dépenses.

Monsieur le Président,

L'adoption et l'application des sanctions ne devraient être imposées qu'après l'épuisement de toutes les voies pacifiques et qu'en dernier ressort pour réagir à une menace contre la paix et la sécurité internationales. En outre, elles devraient être conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du Droit international. Il faudrait, aussi veiller à éviter les effets négatifs de l'application des sanctions non seulement à l'égard des individus non-ciblés, mais également des pays tiers. A cet égard, ma délégation estime qu'il serait judicieux d'imposer les sanctions pour seulement une durée spécifique et limitée et de les garder constamment à l'étude et examen en vue de les réviser, les modifier et finalement de les supprimer dès que leur nécessité ne se faisait plus sentir.

De ce fait, il est important que les comités du Conseil de Sécurité, chargés du suivi des sanctions, coopèrent avec les Etats Membres dans le domaine de formation des ressources humaines en vue d'améliorer leurs moyens de travail et d'accroître leur interaction avec les Etats Membres dans le but de les aider à renforcer leurs capacités nationales afin de respecter leurs engagements internationaux en la matière.

Ma délégation a pris bonne note du fait que le Conseil de Sécurité est passé de sanctions économiques globales à des sanctions ciblées et à cet égard attend l'évaluation de cette mesure pour ce qui est des effets non intentionnels, probables ou réels, de sanctions sur des Etats tiers.

Pour ce qui est de l'élaboration des documents 'Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et le Répertoire de la pratique du Conseil de Sécurité', ma délégation estime qu'il s'agit d'un travail louable méritant encouragement et soutien, car c'est un travail minutieux de documentation dont bénéficieront les générations actuelles et futures.

Merci pour votre attention.